

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**20 DECEMBRE 2018**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

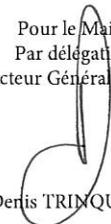
OBJET

**Prolongation des tarifs  
2018**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2018  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 21 décembre 2018  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 décembre 2018

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix huit, le 20 décembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille  
dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,  
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame  
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur  
JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur  
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,  
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame  
PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Monsieur LEGUAY,  
Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN,  
Monsieur COUTANT, Monsieur PAQUERIT, Madame  
CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE,  
Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET  
Monsieur JOUSSE à Madame AGUINET  
Madame LIBESKIND à Madame TEA  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Madame MEUNIER à Monsieur PÉRICARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur COUTANT

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20181220-18-G-13-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**N° DE DOSSIER** : 18 G 13

**OBJET** : PROLONGATION DES TARIFS 2018

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, les tarifs municipaux de l'année N+1 sont adoptés à l'occasion du vote du budget primitif.

Le budget de l'année 2019 devant être exceptionnellement présenté au mois de mars, il convient de prolonger la validité des tarifs 2019 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger l'application des tarifs adoptés par délibération (17 I 19) en date du 21 décembre 2018 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

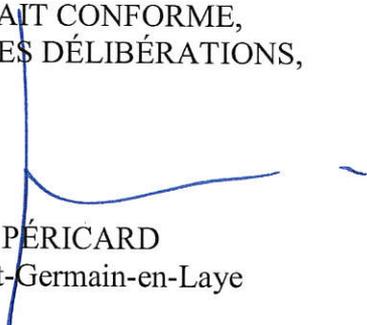
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame RHONE s'abstenant,

PROLONGE l'application des tarifs adoptés par délibération (17 I 19) en date du 21 décembre 2018 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Arnaud PÉRICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye